

Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024



Société de Commissariat aux comptes (Compagnie Régionale de Paris)
SARL au capital de 2.000 euros – RCS de Paris B484 182 969
Siret : 484 182 969 00028
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.95

32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS

TEL : +33 (0) 1 53 20 84 94 - FAX : +33 (0) 1 53 20 84 95

SOCIETE A RESPONSABILITE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 2 000 EUROS - RCS PARIS B 484 182 969 - SIEGE SOCIAL : 32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS

Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète

Siège Social : 60, rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Contrat de gestion, de pérennisation et de valorisation de la cohorte « suivi en France de patients avec un diabète de type 1 » conclu avec la société SF DIABETES VALORIZATION HUB.

Personnes concernées :

- Hélène HANAIRE (Présidente de la FFRD jusqu'en décembre 2024 / administrateur de la SAS depuis la constitution puis membre du comité stratégique).
- Jean-Pierre RIVELINE (Secrétaire général de la FFRD jusqu'en décembre 2024 / administrateur de la SAS depuis la constitution puis membre du comité stratégique).

Exposé de la convention :

Le contrat, signé le 14 mai 2024, est entré en vigueur à la date de signature pour une durée de 12 ans. La FFRD donne mandat à la SAS pour exploiter et valoriser la base de données. La rémunération du mandataire sera assurée par les gains financiers résultant de la valorisation de la base de données. La FFRD concède une licence exclusive à la SAS d'exploitation de la base de données. La SAS s'engage à réinvestir les gains financiers pour enrichir la base de données (prise en charge des coûts nécessaires à la gestion de l'étude qui seront progressivement transférés de la FFRD à la SAS). Il n'est pas prévu de redevance à payer par la SAS à la FFRD autre qu'un reversement de 10% des bénéfices de la SAS selon les dispositions prévues dans la convention.

Impact sur les comptes de l'exercice 2024 :

Cette convention est sans impact sur les comptes de 2024, aucune refacturation n'est intervenue sur l'exercice.

Fait à Paris, le 17 avril 2025

Le commissaire aux comptes

**F2P AUDIT &
CONSEIL**

FABIENNE PICARD